

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 401

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Février 2000

*«L'écrivain qui altère ou méconnaît le sens des mots, celui qui introduit dans le vocabulaire, à la faveur d'une réussite littéraire, une incertitude ou une ambiguïté, sabotent l'instrument de la pensée et outrepassent leurs droits.»*

(Marcel Aymé)

## Palabre (s)

L'orthographe du mot «palabre(s)» est longtemps restée incertaine. Tantôt masculin, «un long palabre» (A. Chamson), tantôt féminin, «une tracassière palabre» (G. Duhamel), il est utilisé par Colette dans les deux genres: «pour quels palabres» et «palabres mystérieuses». Toutefois Littré le donnait déjà féminin, et c'est aussi l'usage qui prévaut aujourd'hui.

Le palabre, au singulier, était à l'origine un présent fait à un roi noir. En Afrique c'est, maintenant encore, un débat qui se règle entre les hommes d'un village sur des sujets intéressant la communauté.

*Palabres* est plus communément usité au féminin pluriel pour désigner des discussions interminables et oiseuses: perdre son temps en vaines palabres.

(Défense du français, n° 401, février 2000)

## Somptuaire

Dans l'Antiquité romaine une loi somptuaire restreignait les dépenses et la consommation de choses de luxe. «Un Etat peut faire des lois somptuaires dans l'objet d'une frugalité absolue; c'est l'esprit des lois somptuaires des républiques» (Montesquieu).

Sous l'influence de *somptueux* on parle abusivement de dépenses somptuaires. Cet adjectif, dérivé du latin *sumptuarius*, signifie: qui a trait à la dépense. C'est donc un pléonisme de dire «dépenses somptuaires». On parlera plus justement de dépenses excessives, fastueuses ou de dépenses de prestige.

(Défense du français, n° 401, février 2000)

## -quant, -cant

Plusieurs participes présents qui, dans leur graphie, comprennent un *qu* ont modifié leur forme en s'adjectivant ou en se substantivant: «En fabriquant de la camelote, ce fabricant s'est enrichi.»

La plupart des verbes en *-quer* (marquer, piquer, attaquer, etc.) ont normalement un participe présent en *-quant*. Mais celui-ci ne forme que quinze adjectifs ou substantifs verbaux dont six se terminent par *-cant*, parce qu'ils correspondent à un substantif en *-tion*: provocant (provocation), suffoquant (suffocation), convaincant (conviction), fabricant (fabrication), communicant (communication), vacant (vacation).

(Défense du français, n° 401, février 2000)

## Traiter de, taxer de

*Taxer de* se rapporte à une chose. On taxe une personne ou une société humaine d'un défaut ou d'une mauvaise intention: ce politicien est taxé de vénalité; ce pays est taxé d'impérialisme.

*Traiter de* se rapporte à une personne: il s'est fait traiter d'imbécile; «Le baron m'a traité de pécore, hier soir» (Musset).

On évitera donc de dire, par exemple: il est taxé de fourbe; il est traité de fourberie.

(Défense du français, n° 401, février 2000)

## Rouvrir

Il ne se passe presque pas de jour sans qu'on lise ou entende une phrase de ce genre: «Le tunnel de la Vue-des-Alpes est réouvert à la circulation», «Les travaux de réfection étant terminés, le casino a réouvert ses portes». En dépit de l'insistance des médias à vouloir nous l'imposer, il n'existe pas de verbe *réouvrir*. On doit donc dire: on vient de rouvrir la route; la plaie s'est rouverte; cette expérience lui a rouvert les yeux.

En revanche, le substantif dérivé de *rouvrir* est *réouverture* (et non *rouverture*).

(Défense du français, n° 401, février 2000)

## Violenter

*Violenter* signifie contraindre par la violence: violenter un vieillard, un enfant. Au sens figuré, dénaturer, altérer: violenter un texte, une loi.

La tendance actuelle est de faire de *violenter* un synonyme de *violier*: «Ta violette / Est l'violon / Qu'on violente / Et c'est bon» (Léo Ferré). Mais il est préférable, afin d'éviter toute équivoque, de ne pas attribuer à ce verbe le sens de *violier*.

(Défense du français, n° 401, février 2000)